

REGLEMENT JEU CONCOURS - Raviday

Quizz Photo : où se trouvent ces lieux de vacances ?

Du 05/06/2014 à 12h au 26/06/2014 23h59

Le présent règlement est disponible uniquement :
sur le site www.raviday.com/blog et sur demande par e-mail à l'adresse
contact@raviday.com

Article 1 : ORGANISATEUR DU JEU

Raviday
ZI de la Sangle - Rue de l'Océan
44390
Nort-sur-Erdre - France
Tél : 02 40 77 12 11
contact@raviday.com

Article 2 : OBJET DU JEU

A l'occasion de la campagne de communication dédiée à la promotion du nouveau site web www.raviday-camping.com, Raviday organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «**Quizz Photo : où se trouvent ces lieux de vacances ?**»

Article 3 : PARTICIPANTS

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique âgée de 13 ans au moins, domiciliée en France Métropolitaine. Pour participer au jeu, le participant doit se rendre sur la page Facebook de Raviday, cliquer sur le bouton « j'aime la page » et répondre au quizz.

Article 4 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Le jeu est accessible à partir de la page Facebook de Raviday :
<https://www.facebook.com/raviday>

Du 05/06/2014 à 12h au 26/06/2014 à 23h59

Sauf cas de force majeure, la publication officielle des résultats aura lieu le **30/06/2014** sur le blog de Raviday : www.raviday.com/blog

Article 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Seules les participations par Internet seront admises et considérées comme valides.
Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription et répondre aux questions posées.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. L'accord du représentant légal des mineurs est obligatoire.

La participation est considérée comme étant effectuée au moment où le participant valide le dernier écran de saisie d'information dans le parcours du jeu en cliquant sur le bouton destiné à cet effet et juste avant l'écran qui confirme sa participation. L'instant exact de

participation est considéré comme étant le moment où le premier message Internet émanant de l'ordinateur du participant et indiquant la validation du dernier écran de saisie est reçu par le serveur du Site.

Article 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La clôture du jeu aura lieu :

- **Le 25/06/2014 à 23h59**

Un tirage au sort parmi les participations complètes et gagnantes, sera effectué automatiquement selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant).

Article 7 : RÉCOMPENSE

Les récompenses de ce jeu concours sont les suivantes :

- **1 toile de tente Gelert Atlantis 4 personnes (valeur 279.90 €)**

- **1 table de camping Campart (valeur 69 €)**

- **1 réchaud à gaz Campingaz 200S 2 feux (valeur 59.90€)**

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Pour l'ensemble des lots, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres lots de valeurs équivalentes en cas de difficultés extérieures pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Pendant la durée du jeu, Raviday se réserve le droit d'ajouter des lots à la liste, et ce en faveur des joueurs.

Raviday informera par mail individuellement les gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnant(e)s.

Article 8 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par Raviday, dans le respect des lois.

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, Raviday se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours,
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les lots non réclamés ne seront pas réattribués.

Raviday n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Raviday décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau Internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

Raviday ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 : ANNULATION OU PROLONGATION DU JEU, EN CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de Raviday ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation, de reporter toute date annoncée.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Raviday se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité.

Si les lots annoncés ne pouvaient être livrés, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non fourniture des lots par les Partenaires, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom et de la mention de leur ville de résidence. Si le gagnant est mineur l'autorisation du représentant légal est nécessaire.

Des additifs (ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement) peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 10 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

Les informations indispensables que les participants communiquent sur les sites internet www.raviday.com/blog ou www.facebook.com/raviday dans le cadre du concours permettent aux organisateurs de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre

adresse électronique ou postale, de tout prix, information...).

Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, à l'adresse : Raviday, ZI de la Sangle - Rue de l'Océan, 44390 Nort-sur-Erdre - France

Article 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité.

Par ailleurs, cette opération est soumise aux dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, comportant notamment au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la collectivité organisatrice.

Les informations nominatives recueillies ne seront pas cédées à des tiers et ne seront pas conservées à l'issue du concours, exceptées pour les gagnants.